



LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT

MAISON FAMILIALE RURALE DE GIEN

Site internet: www.mfr-gien.com

3, avenue des Montoires 45 500 GIEN



SOMMAIRE

Le mot du président	Fiche 1
Présentation de la MFR de Gien	Fiche 2
Accès et plan de la MFR	Fiche 3
Liste du personnel de la MFR et contacts	Fiche 4
La composition du Conseil d'Administration	Fiche 5
Qu'est-ce que l'alternance ?	Fiche 6
Le rôle du carnet de liaison	Fiche 7
Mon quotidien à la MFR	Fiche 8
Droits et devoirs en entreprise	Fiche 9
Sécurité	Fiche 10
Lexique	Fiche 11





Cher apprenant,

Ce livret vous permettra, de mieux connaître et de disposer d'éléments pour, nous l'espérons, bien vous accueillir.

Le Conseil d'administration et l'équipe des salariés de la MFR de Gien, mettent tout en œuvre pour concrétiser votre projet professionnel et personnel, que vous soyez en alternance sous statut scolaire ou sous statut apprenti.

Il est important que vous vous impliquiez et viviez pleinement votre formation. Ainsi dans un climat de confiance et de respect réciproque, l'année se déroulera de façon sereine et constructive.

Au nom de tous, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre établissement.

François-Xavier VERKEST, président



FICHE 2

Présentation de la MFR de Gien

Les spécificités de notre MFR

- Une école à taille humaine : environ **80 élèves** à la semaine seulement.
- Une pédagogie de l'ALTERNANCE, pour "**apprendre en faisant**" : un vrai rythme d'alternance (1 semaine d'école / 2 semaines de stage), des visites de terrain régulières dans toutes les classes (dès la 4ème), des thèmes d'étude.
- Des formateurs présents toute la journée à l'école ce qui facilite l'accompagnement personnalisé
- Un réseau de maîtres de stage dense et fidèle
- Un Conseil d'administration composé de parents décideurs des grandes orientations et une équipe de personnels, tous investis dans la fonction éducative.
- Un outil de travail rénové en 2014, à proximité des gares routière et ferroviaire
- Une réputation d'expérience dans la formation des gardes chasse, des agriculteurs, des métiers des espaces verts et de l'élevage équin
- Une ouverture de son offre de formation vers le secteur services à la personne et vente en espace rural

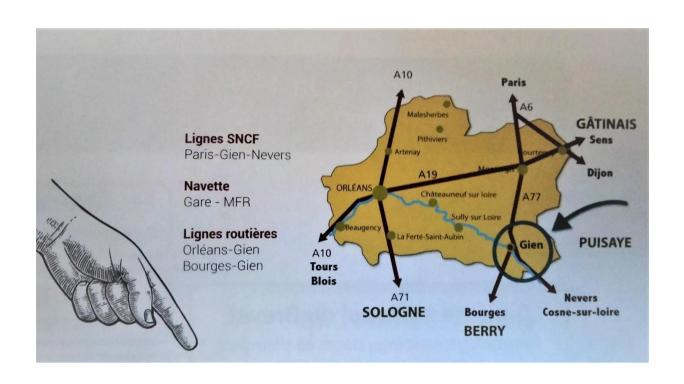
Nos Valeurs

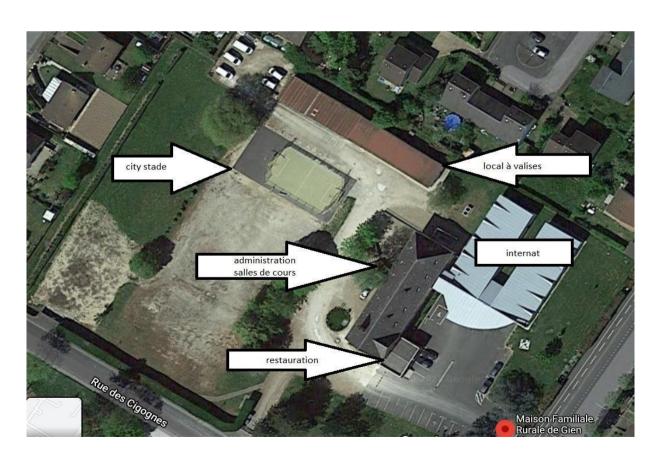
Les fondements et les valeurs des Maisons Familiales Rurales sont :

- La réussite par l'alternance
- Un bon relationnel respectueux et convivial entre l'établissement, la famille et le maître de stage
- Le suivi individualisé, la personnalisation des parcours
- La valorisation de l'initiative
- L'autonomie et l'accompagnement



FICHE 3 Accès et plan de la MFR





Plan de l'internat avec nombre de couchages (lits superposés) :

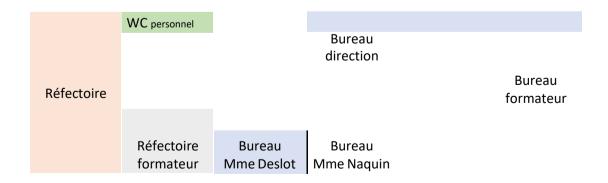
N°16 6 couchages	N°15 6 couchages	N°14 6 couchages	N°13 6 couchages	HANDI fille	
	201	couloir			
N°12	N°11	N°10	N°9	Infirmerie	
6 couchages	6 couchages	6 couchages	6 couchages		
		Extérieur pelouse		Chambre surveillante	couloir
N°8	N°7	N°6	N°5	Local TGBT	+
6 couchages	5 couchages	6 couchages	6 couchages		
-	111	couloir			
N°4	N°3	N°2	N°1	HANDI	
6 couchages	5 couchages	5 couchages	6 couchages	garçon	

Plan du bâtiment principal

Sous-sol

	Réserves	Réserves		
			Foyer calme	Salle informatique
Fover				
Foyer babyfoot				
, , , , , , , ,		•		
	WC élèves		WC élèves	

Rez-de-chaussée



1^{er} étage

Salle SAPVER	WC élèves	Bureau Mme Adnot	Salle de cours Val de Loire
Salle de	Salle de	Bureau	Salle de cours
cours Berry	Solog	Rdv Famille	Gatinais

2ème étage

	WC élèves		
Salle de			
cours			Salle de sport
Pays Fort			
	Salle d	e cours	



FICHE 4

Liste du personnel de la MFR et contacts



ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Mme Corinne DESLOT Accueil Comptabilité Economat

Mme Isabelle NAQUIN Accueil Secrétariat pédagogique Locations week-end

ÉQUIPE SERVICES

Mme Nadia DUDDUH Agente d'entretien

Mme Intira CHU IT JEAN Agente polyvalente de restauration

Mme HAPARD Katia (agente polyvamente de restauration intérimaire)

M. Grégory LAVEAU Responsable technique PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. François-Xavier VERKEST

DIRECTRICEMme Cécile CHAVIGNY

ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

M. Thierry AUNEVEUX Responsable et veille filière Gibier-Chasse Mission CCF Co-responsable classes 1^{ère} Bac Pro et CAPA MA-JP2

M. Pierre-Olivier VERGNOL Responsable et veille filière Jardin-Paysage Mission plannings Co-responsable classes Term Bac Pro et

Mme Mélanie GROS Responsable et veille filière équine Mission Coordination pédagogique et Réseaux sociaux Co-responsable classes 3eA et CAPA SAPVER-PS1

Mme Sandrine DARBIER Responsable et veille filière Services et Vente Co-responsable classes 3èB et CAPA SAPVER-PS1 M. Stéphane ARDELET Adjoint de direction Mission informatique

Co-responsable classes 4è et Seconde Pro

M. Arnaud PACIAGA Mission Accueil nouveaux élus et salariés Co-responsable classes 3èA et 1ère Bac pro

Mme Adeline DEREAU-FRAUDET Mission Qualité Co-responsable classes 3èB et CAPA MA-JP2

Mme Lauren PENER
Assistante pédagogique et éducative, et Monitrice
Mission Santé

Co-responsable classe CAPA MA-JP1 et SAPVER2

Mme Nathalie ARMAND Co-responsable classe 2ndes pro

M. Fabrice SENÉ Mission Communication Co-responsable classes 4è et Term Bac Pro

ORGANIGRAMME du 20/09/2024

ÉQUIPE VIE RESIDENTIELLE

M. Jordan MERY Animateur

Mme Justine DETEIX Surveillante de nuit,

M. Jean-Jacques PARSIGNEAU Chargé de cours agricole

M. Dany LÉVEILLÉ Chargé de cours agricole

M. Éric DELESALLE Chargé de cours agricole

<u>Direction</u>: 02.38.67.00.34(standard)

Cécile CHAVIGNY (CC) cecile.chavigny@mfr.asso.fr

<u>Secrétariat</u>: 02.38.67.00.34(standard)

Secrétaire comptable : Madame Corinne DESLOT (CD) corinne.deslot@mfr.asso.fr

Secrétaire pédagogique et en charge des locations week-end : Madame Isabelle NAQUIN (IN) isabelle.naquin@mfr.asso.fr

Animateur :

Monsieur Jordan MERY (JM) jordan.mery@mfr.asso.fr

Surveillante de nuit: 06.75.26.28.45 (portable de la MFR)

Madame Justine DETEIX (JD) justine.deteix@mfr.asso.fr

Equipe services:

Mme Nadia DUDDUH (ND) nadia.dudduh@mfr.asso.fr

Mme Intira CHU IT JEAN (ILS) intira.lestrat@mfr.asso.fr

M. Grégory LAVEAU (GL) gregory.laveau@mfr.asso.fr

Moniteurs: 02.38.67.00.34 (standard)

M. Stéphane ARDELET (SA) stephane.ardelet@mfr.asso.fr

Mme Nathalie ARMAND (NA) nathalie.armand@mfr.asso.fr

M. Thierry AUNEVEUX (TA) thierry.auneuveux@mfr.asso.fr

Mme Sandrine DARBIER (SD) sandrine.darbier@mfr.asso.fr

Mme Adeline DEREAU-FRAUDET (ADF) adeline.fraudet@mfr.asso.fr

Mme Mélanie GROS (MG) melanie.gros@mfr.asso.fr

M. Arnaud PACIAGA (APG) arnaud.paciaga@mfr.asso.fr

Mme Lauren PENER (LPE) <u>lauren.pener@mfr.asso.fr</u>, également assistante d'éducation

M. Fabrice SENE (FS) fabrice.sene@mfr.asso.fr

M. Pierre-Olivier VERGNOL (POV) pierre-olivier.vergnol@mfr.asso.fr

Chargés de cours :

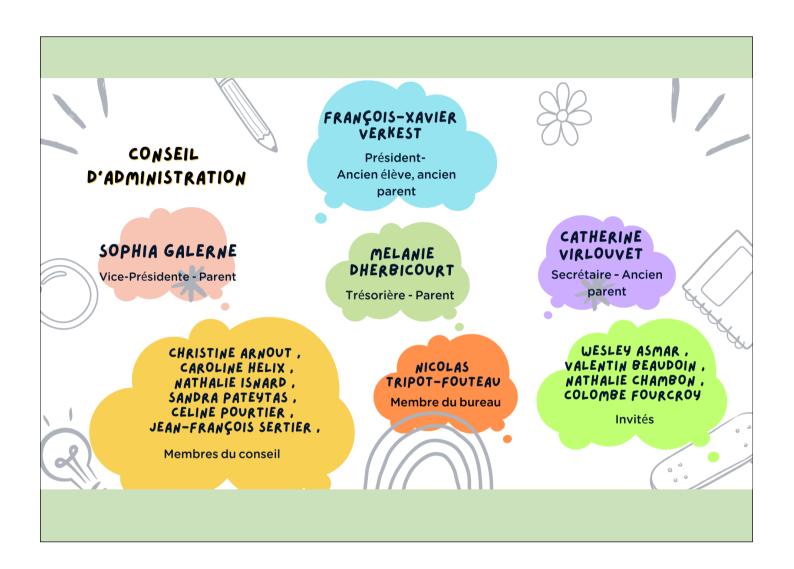
M. Eric DELESALLE (ED) eric.delesalle@mfr.asso.fr

M. Dany LEVEILLE (DL) dany.leveille@mfr.asso.fr

M. Jean-Jacques PARSIGNEAU (JJP) j.parsigneau@mfr.asso.fr

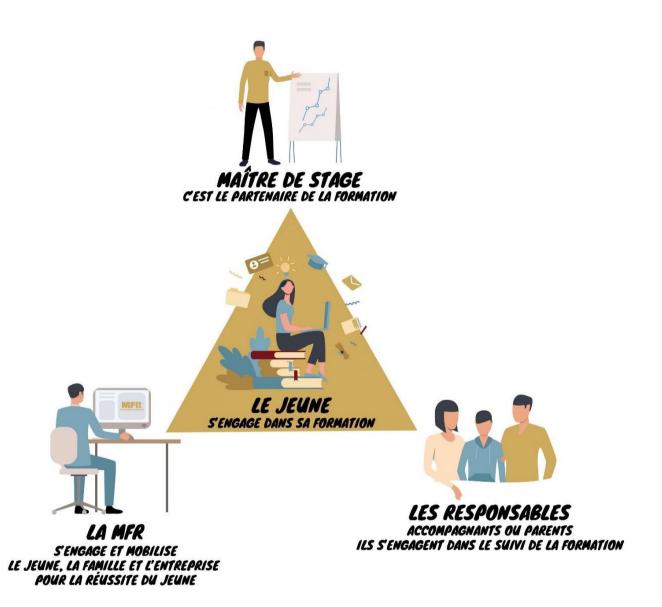


FICHE 5 **La composition du Conseil d'Administration**





FICHE 6 Qu'est-ce que l'alternance ?

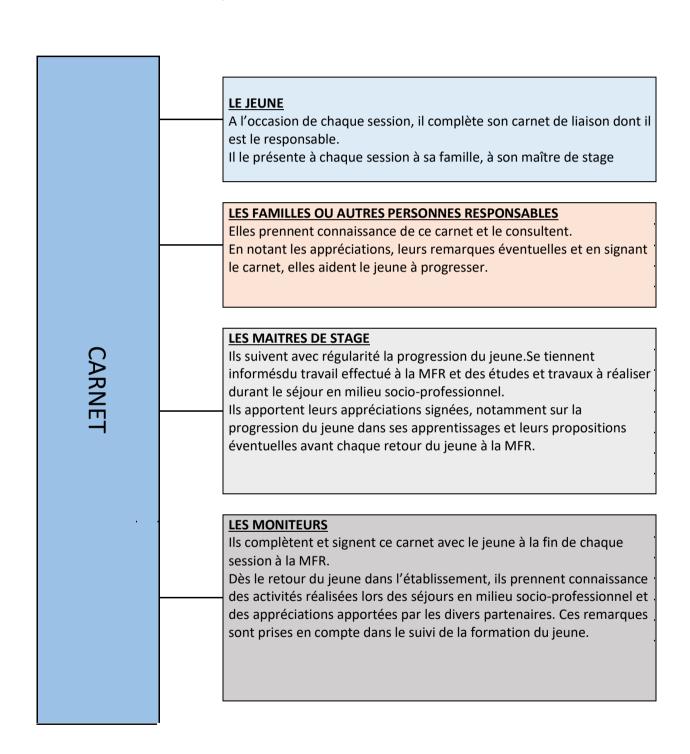


- Les jeunes enchaînent ainsi deux semaines en entreprise, après une semaine ou deux passées en Maison Familiale.
- Ce rythme peut changer selon les périodes de l'année et les formations suivies. Ces deux temps forts, autour desquels la formation prend tout son sens, ne sont pas séparés l'un de l'autre. Le va-et-vient pédagogique est permanent.
- L'élève revient de stage en faisant part à son formateur des situations, qu'il vient de vivre en entreprise.
- Il lui pose des questions, revient sur ses travaux.
- Le formateur dispense son cours en intégrant ces données.



FICHE 7 Le rôle du carnet de liaison

Le carnet de liaison est nécessaire pour assurer le lien entre :





FICHE 8 Mon quotidien à la MFR

• Horaires d'ouverture des bureaux

Les bureaux sont ouverts tous les jours du lundi au vendredi :

- > de 8h00 à 12h15
- de 13h30 à 17h30

Possibilité le soir en cas d'urgence de joindre une surveillante au 06 75 26 28 45

reumen

	Feuille I									
	Lui	Lundi Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		
07:00 07:15			Ré	veil	Réveil		Réveil		Réveil	
07:30			D-44-1		Dotit déjoupor		D-414 -441		D-## -1 ('	
07:45	15		Petit de	éjeuner	Petit déjeuner		Petit déjeuner		Petit déjeuner	
08:00	4 : 7 5		Serv	vices	Serv	vices	Services		Rangement bagages	
08:15 08:30	Arrivée-Ran baga								Sen	rices
08:45	bugi	.goo								
09:00			Cours 1		Cou	ırs 1	Cou	ırs 1	Etu	ıde
09:15	Mise e	Mise en route			000	110:1		110 1		140
09:30 09:45									Pa	use
10:00	Pau	use	Pau	use	Pa	use	Pai	use	I d	u00
10:15										
10:30									Cou	ırs 1
10:45 11:00	Cou	rs 1	Cou	ırs 2	Cou	ırs 2	Cou	ırs 2		
11:15										
11:30										Pause
11:45	Pai	ıse	Pai	use	Pai	use	Pai	use	Darres	
12:00 12:15									Repas	
12:30	Repas	Cours 2	Repas	Cours 3	Repas	Cours 3	Repas	Cours 3		Cours 2
12:45										
13:00										
13:15 13:30	Cours 2	Repas	Cours 3	Repas	Cours 3	Repas	Cours 3	Repas	Cours 2	
13:45										Repas
14:00	Pai	ıse	Pai	use	Pai	use	Pai	use		
14:15 14:30									Pause	
14:45	_			v.		4	_			
15:00	Cou	rs 3	Cou	irs 4	Cou	irs 4	Cou	irs 4	Cou	rs 3
15:15									Coc	115 3
15:30 15:45	Pau	ISA	Pau	ISA	Pai	ISA	Pai	use		
16:00	1 40	400	1 4	400	1 4	400	1 4	400		
16:15									Bilan-S	Service
16:30 16:45	Cou	rs 4	Cou	ırs 5	Cou	irs 5	Cou	irs 5	D.	
17:00									Départ	
17:15							Fermeture	de la MFR		
17:30	Serv	rices	Serv	Services Pause		use				
17:45 18:00		oran SSSO								
18:15			25 <u> </u>	121		121	Car	net		
18:30	Installatio	n internat	I emp	s libre	l emp	s libre				
18:45				Services		vices				
19:00 19:15										
19:30	Rep	oas	Rej	pas	Re	pas	Re	pas		
19:45										
20:00										
20:15										
20:45	Temp	s libre	Temp	s libre	Temps libre		Temps libre			
21:00										
21:15 21:30								-	-	
21:45			Rentrée en chambre		Rentrée e	n chambre				
22:00										
					13					

• Horaires des cours du lundi au vendredi

Vendredi : Départ des élèves à 17h après récupération de leur carnet de liaison

Horaires de l'internat

Matin	Soir
> 07h-07h30 Réveil	> 17h30-18h Services
 07h30-08h Petit déjeuner 8h-8h30 Services 	 18h-19h Temps libre ou étude (jeudi soir) 19h-20h Diner
	> 20h-21h30 Temps libre ou animation (mercredi soir)
	> 21h30 Coucher
	> 22h Extinction des feux

Absences

- Toute absence doit être signalée à la MFR au plus tard à 8h30.
- Toute absence de l'établissement doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite préalable auprès de la directrice pour un motif précis et justifié (convocation, certificat médical, copie d'un arrêt de travail pour un apprenti). La directrice peut refuser la demande.
- Le responsable légal de l'élève mineur doit venir signer l'autorisation de sortie au bureau des formateurs.
- L'absence non autorisée sera signalée à la famille le jour même pour que celle-ci puisse en faire connaître le motif. L'absence d'un élève majeur pourra être signée par l'élève lui-même après accord écrit de l'un de ses parents.
- Tout jeune arrivé après l'heure ne pourra rentrer qu'après le passage obligatoire par le secrétariat ou par la salle des moniteurs.).
- Des absences, trop souvent, répétées peuvent remettre en cause l'obtention de l'examen final

Les services

- Les services font partie intégrante du projet éducatif de l'association, ils sont donc obligatoires.
- Les matériels et locaux d'enseignement, d'hébergement et de restauration sont à l'usage de tous, ils doivent être tenus et respectés.
- Une feuille de services est, chaque semaine, affichée dans les endroits stratégiques de l'établissement et lue à haute voix par le formateur lors de la mise en route du lundi matin.

SERVICES : SESSIONS / CLASSES		
SANITAIRES	Garçons	Filles
Sanitaire sous-sol 17h30	darçons	Tilles
1 ^{er} étage 17h30		
2ème étage 17h30		
Zeme etage 171150		
COULOIRS ET LOCAUX BALAIS		
Couloir sous-sol + Local à Balais17h30		
1er étage + Local à Balais 17h30		
2ème étage + Local à Balais 17h30		
ESCALIERS		
Escaliers vers sous-sol 17h30		4
Escaliers vers salles de cours jusqu'au 2ieme 17h30		
INTERNAT / ACCUEIL		
Couloir garçons (jusqu'à chambre Joelle) 8h00		
couloir filles (jusqu'à chambre Joelle) 8h00		
Entrée int et ext, accueil et couloir →cuisine 8h00		
CLASSES		
		Reserves
Salle de sport (vendredi après midi)		
Informatique (vendredi après midi)		
SST		
Foyer-Jeux 17h30		
Foyer-Jeux 171130	Matin : midi	soir : midi
SALLE A MANGER		VI V
	1 service	2 service
RESPONSABLE et Service Pain		
POUBELLES, Eponges, Loc Mat		8
VAISSELLE LUNDI / MARDI soir		
MERCREDI / JEUDI soir		
MERCREDI midi		
SAS réfectoire, escal. Extérieur		
Service de Table	1	
Service de Table		
Service de Table Service de Table		
Service de Table Service de Table Service de Table		
Service de Table		
Service de Table		
Service de Table		
Service de Table		
Service de Table		
Service de Table Pelouses / Massifs / Terrain Sport/City Stade 8h00		
Service de Table Pelouses / Massifs / Terrain Sport/City Stade 8h00 Abords (macadam, gravillons) et Entrée Form. 8h00		
Service de Table EXTERIEUR Pelouses / Massifs / Terrain Sport/City Stade 8h00 Abords (macadam, gravillons) et Entrée Form. 8h00 Véhicules (vendredi 8h10)		
Service de Table Pelouses / Massifs / Terrain Sport/City Stade 8h00 Abords (macadam, gravillons) et Entrée Form. 8h00		
Service de Table EXTERIEUR Pelouses / Massifs / Terrain Sport/City Stade 8h00 Abords (macadam, gravillons) et Entrée Form. 8h00 Véhicules (vendredi 8h10) Cendriers et poubelles extérieures 8h00		
Service de Table EXTERIEUR Pelouses / Massifs / Terrain Sport/City Stade 8h00 Abords (macadam, gravillons) et Entrée Form. 8h00 Véhicules (vendredi 8h10) Cendriers et poubelles extérieures 8h00 Remplacant		
Service de Table EXTERIEUR Pelouses / Massifs / Terrain Sport/City Stade 8h00 Abords (macadam, gravillons) et Entrée Form. 8h00 Vénicules (vendredi 8h10) Cendriers et poubelles extérieures 8h00 Remplacant Remplacant		
Service de Table EXTERIEUR Pelouses / Massifs / Terrain Sport/City Stade 8h00 Abords (macadam, gravillons) et Entrée Form. 8h00 Véhicules (vendredi 8h10) Cendriers et poubelles extérieures 8h00 Remplacant Remplacant Remplacant		
Service de Table EXTERIEUR Pelouses / Massifs / Terrain Sport/City Stade 8h00 Abords (macadam, gravillons) et Entrée Form. 8h00 Vénicules (vendredi 8h10) Cendriers et poubelles extérieures 8h00 Remplacant Remplacant		

Restauration

Horaires des repas : Matin : de 7h30 à 8h

Midi: de 11h45à 13h ou 13h-14h15 (si 2 services)

Soir: de 19h00 à 20h00

• Les repas sont des moments essentiels de la vie en commun, chacun s'oblige à respecter les horaires et les menus.

• Le rangement de la salle à manger en fin de repas est assuré par les élèves, selon une organisation convenue à l'avance (voir fiche service ci-dessus).

Vie résidentielle : Internat-veillées

- L'accès aux chambres est possible à partir de 18h. L'accès à l'internat est interdit dans la journée.
- Les occupants de la chambre s'organisent pour assurer quotidiennement et avant 8h l'entretien et le rangement de leur lieu de vie. Le vendredi matin un ménage complet doit être réalisé (balayage, serpillère, nettoyage du lavabo et des poubelles) et les bagages devront être rangés correctement dans le local à valises.
- L'accès à l'internat des filles est strictement interdit aux garçons et inversement, sous peine de sanction.
- La veillée fait partie intégrante et est le prolongement du temps de formation.
 - Une ou plusieurs animations auront lieu chaque semaine le mercredi soir.
 - Une sortie libre est possible le mercredi de 18h15 à 21h pour les élèves de CAP 2ème année, Première et Terminale Bac Pro sous réserve d'autres activités extérieures.
 - L'établissement dégage sa responsabilité durant cette sortie libre qui reste soumise à une autorisation parentale préalable. L'équipe encadrante se réserve, aussi, la possibilité de ne pas autoriser, ponctuellement ou définitivement, cette sortie.

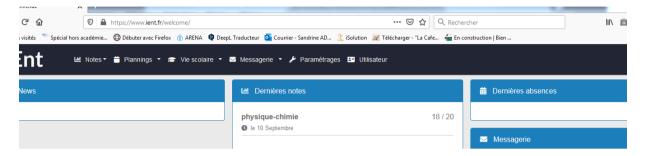
Infos santé

- La MFR n'est pas autorisée à donner des médicaments sans ordonnance en cours de validité. Toutefois, après autorisation parentale écrite, quelques médicaments (paracétamol, antispasmodique, anti-diarrhétique...) pourront être administrés.
- Pour les situations particulières (allergies, handicap ...), la Maison Familiale Rurale devra être informée par écrit, à l'aide de la fiche médicale demandée à la rentrée. Les médicaments seront confiés dès l'arrivée du jeune, à un membre du personnel qui, alors les rangera dans le placard infirmerie. Tout accident, malaise ou maladie doit être immédiatement signalé. Un membre du personnel formé aux premiers secours dispensera les premiers soins et déclenchera en cas de besoin, la prise en charge par les services de secours spécialisés et l'alerte des représentants légaux.
- Pour les apprentis, tout accident survenant sur les semaines de cours à la MFR seront considérés comme accident du travail et peut faire l'objet d'une déclaration par l'employeur.

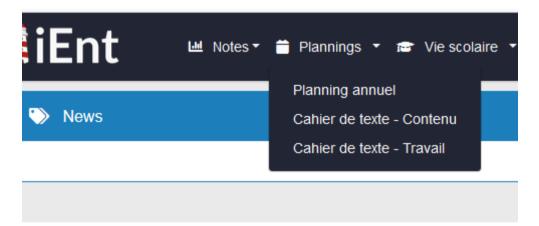
 Marche à suivre IENT pour visualiser et/ou télécharger les cours et les éventuels travaux à réaliser

1 - Connectez-vous sur l'iENT : https://www.ient.fr

Utilisez vos codes de connexion, si vous ne les avez pas, demandez-les aux responsables de classe.



2 - Sélectionnez l'onglet « PLANNING »



3 - Sélectionnez « CAHIER DE TEXTE - CONTENU »

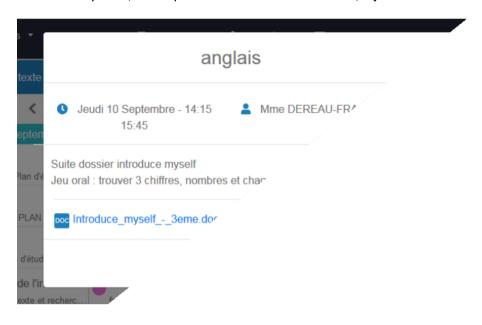
Exemple pour la semaine du 7/09 au 13/09 :



4 – Cliquez sur le module de votre choix

Exemple: cours d'anglais du jeudi 10 septembre.

Vous pouvez maintenant visualiser la thématique du cours, dans l'exemple, « suite d Introduce myself », ainsi que des éléments du contenu, « jeu d'oral... »





FICHE 9 Droits et devoirs en entreprise

Droits et devoirs du stagiaire

- Avant le début de votre période de stage, vous aurez signé une convention de stage vous engageant et engageant la MFR ainsi que l'entreprise qui vous accueille. <u>IL EST</u> <u>INTERDIT DE DEBUTER UN STAGE SANS LA SIGNATURE DE LA CONVENTION PAR LES 3</u> <u>PARTIES.</u>
- La présence est obligatoire pendant toute la durée de la formation. Les absences doivent être justifiées comme pour un salarié.
- Vous êtes soumis-e au respect du règlement intérieur de l'organisme de formation (la MFR) que l'on vous a remis et que vous avez signé et de l'entreprise pendant les périodes de stages.
- Une communication régulière sera faite entre la MFR et votre maitre de stage. Une visite de stage dans l'année est programmée.
- En ce qui concerne la sécurité et la santé, les stagiaires bénéficient de l'ensemble des dispositions applicables aux salariés, dans la mesure où elles ne sont pas contraires à celles liées à ce statut spécial. Le maître de stage est notamment tenu d'assurer le suivi de leur état de santé, afin de les informer sur les risques éventuels auxquels les expose leur poste detravail et préserver leur santé physique et mentale tout au long de leur parcours professionnel.
- Durant la période en milieu professionnel, le travail personnel (travail d'alternance demandé par la MFR) est un aspect important de la formation. Il doit être réalisé dans sa globalité et rendu à la date prévue.
- Pour les stages post 3^e, une gratification est obligatoire pour un stage d'une durée supérieure à 12 semaines (60 jours), consécutives ou non, dans la même entreprise durant l'année scolaire.

Droits et devoirs de l'apprenti

Le contrat d'apprentissage définit l'accord entre l'apprenti en formation et l'employeur. Ce contrat confère des droits et des devoirs.

• LES DROITS DE L'APPRENTI

<u>Le temps de travail</u> : conformément au code du travail, le temps de travail est établi sur la base de 35 heures hebdomadaires. Les heures passées en cours sont

considérées comme du temps de travail.

<u>La rémunération</u>: chaque mois, l'employeur vous transmettra une fiche de paie dont le montant est fixé selon l'âge et l'ancienneté du contrat. Le taux varie entre 27% et 100% du SMIC brut (barème légal). Les conditions précises d'apprentissage seront à vérifier auprès du comptable de l'entreprise. Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre la MFR.

<u>Les congés</u>: en tant que salarié, vous avez le droit à 5 semaines de congés payés. Entre le 1^{er} juin et le 31 mai, vous cumulez 2,5 jours ouvrables de congés au minimum, par mois travaillé (sauf autres cas selon la convention collective).

En cas d'évènement familial, des congés sont prévus dans la loi ou la convention collective. Pour rappel les absences autorisées considérées comme justifiées dans le Code du travail sont :

- Congé pour décès du conjoint ou d'un enfant : 2 jours,
- Congé pour décès du père, de la mère : 1 jour,
- Congé pour mariage d'un apprenant : 4 jours ouvrables,
- Congé pour mariage d'un proche parent : 1 jour ouvrable,
- Congé de naissance (père de famille) : 3 jours
- Congé de paternité rémunéré : 11 jours calendaires
- Congé au titre de l'appel à la préparation à la défense : 1 jour

LES DEVOIRS DE L'APPRENTI

<u>Retards</u>: en cas de retard en entreprise, l'apprenti doit prévenir son employeur, les heures devront être récupérées. En cas de retard à la MFR-CFA, l'élève s'engage à prévenir et fournir un motif. L'employeur sera averti.

<u>Absences</u>: en entreprise, l'apprenti doit prévenir et fournir un justificatif (arrêt de travail, ...) dans un délai maximal de 48h pour son absence. A la MFR-CFA, l'apprenti est tenu de prévenir le secrétariat. Un justificatif sera obligatoire. Seulement certaines absences sont considérées comme justifiées: arrêt de travail, JDC (Journée Défense Citoyenneté), examen ...

LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL

Les apprentis bénéficient de l'ensemble des dispositions applicables aux salariés, dans la mesure où elles ne sont pas contraires à celles liées à ce statut spécial. L'employeur est notamment tenu d'assurer le suivi de leur état de santé, afin de les informer sur les risques éventuels auxquels les expose leur poste de travail et préserver leur santé physique et mentale tout au long de leur parcours professionnel.

PERIODE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes en milieu professionnel sont des temps de formation obligatoire, un

contrat d'apprentissage encadre cette période. Durant la période en milieu professionnel, le travail personnel est un aspect important de la formation. Il doit être réalisé dans sa globalité et rendu à la date prévue.

Procédure à suivre en cas d'arrêt maladie

En cas d'arrêt de travail, chaque stagiaire remplit le document administratif intitulé « Avis d'arrêt de travail » (Cerfa N°10170*40) remis par le médecin, en fonction de son statut :

Vous êtes apprenti (e) :

- 1) Vous indiquez:
 - a. Dans la partie « assuré » : les informations vous concernant
 - b. Dans la partie « employeur » : les coordonnées de votre employeur
- 2) Vous avez 48 H pour envoyer:
 - a. Les 2 premiers feuillets de l'arrêt à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM, MSA...)
 - b. Le 3^{ème} feuillet « employeur ou Pôle Emploi » à votre employeur
 - c. Une copie de votre arrêt à la MFR

Vous êtes stagiaire :

- 1) Vous avertissez la MFR (mail, téléphone) et votre maitre de stage dès le premier jour de votre absence.
- 2) Vous devez fournir un certificat médical justifiant votre arrêt pour maladie dans les plus brefs délais.

Procédure à suivre en cas d'accident de travail

Je suis :	déclare mon accident dans les 24h en précisant les circonstances de l'accident, et l'identité du ou des témoin(s) éventuel(s) :	J'envoie le certificat médical initial (qui décrit avec precision l'état de la victime, la nature des lésions et leur localisation)
Apprenti	A mon employeur	A ma caisse d'assurance maladie
Stagiaire	A la MFR	A la MFR

Dans tous les cas, il faut informer la MFR et transmettre une copie du Certificat médical initi



FICHE 10 Sécurité

En cas d'intrusion

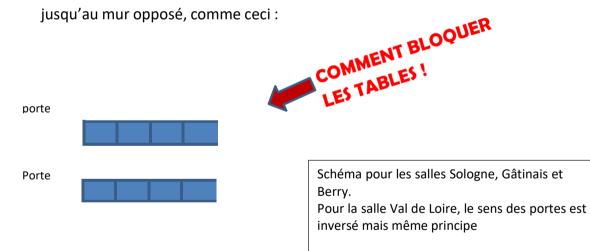
Comment se BARRICADER, salles de cours 1^{ER} et 2^{ème} ETAGE

Signal d'alarme « attentat » : 3 coups de corne de brume

Signal de fin d'alarme : 2 coups longs

A) LES ELEVES:

- 1) Je demande au formateur de FERMER à clé les 2 portes de la salle
- 2) Je CACHE les HUBLOTS avec une table ou plusieurs chaises superposées et un blouson au-dessus
- 3) J'aligne les TABLES les unes derrière les autres, en longueur, contre la porte et jusqu'au mur opposé, comme ceci:



- 4) Je me BAISSE et me CACHE dans un coin, sous une table ou derrière une chaise
- 5) Je pense à **ETEINDRE** la lumière
- 6) Et Je FAIS SILENCE, le plus rapidement possible!





FICHE 11 Lexique

CAPa JP: Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole « Jardinier-Paysagiste »

CAPa MA: Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole « Métiers de l'agriculture »

<u>CAPa SAPVER</u>: **C**ertificat d'**A**ptitude **P**rofessionnelle **A**gricole « **S**ervices **A**ux **P**ersonnes et **V**ente en **E**space **R**ural »

<u>CCF</u>: Contrôle en Cours de Formation

CGEA: Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole

<u>DNB</u>: **D**iplôme **N**ational du **B**revet

<u>DRAAF</u>: Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

4ème EA et 3ème EA: 4ème et 3ème de l'Enseignement Agricole

EPI: **Enseignements Pratiques Interdisciplinaires**

LSU: Livret Scolaire Unique

MDS: Maître De Stage

MSA : **M**utualité **S**ociale **A**gricole

PE: Plan d'Étude

RC: Responsable de Cycle

RDS: Rapport De Stage

SVS: Suivi de Stage

TE: Thème d'Étude

UC : Unité Capitalisable